



TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NOUMEA
rue de Metz -BP F4
98848 NOUMEA CEDEX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

REQUÊTE
DEVANT LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES
FIXATION OU MODIFICATION
D'UNE CONTRIBUTION AUX CHARGES DU MARIAGE

(A établir en trois exemplaires)

CETTE REQUÊTE EST À ADRESSER SELON VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

Province sud	Province des Îles	Province Nord
Tribunal de première instance BP F4 98848 NOUMEA Tél : 27.93.50 Courriel : accueil.tpi-noumea@justice.fr	Section détachée de Lifou BP 4 Wé 98820 LIFOU Tél : 45.12.82 Courriel : sd-lifou.tpi-noumea@justice.fr	Section détachée de Koné 30, rue Lucien Allard 98860 KONE Tél : 45.25.13 Courriel : sd-kone.tpi-noumea@justice.fr

Renseignements concernant le demandeur :

Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

Nom d'usage :

Date et lieu de naissance : / / à

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Boîte postale :

Code postal : Commune:

Adresse électronique : @

Votre numéro de téléphone:

Renseignements concernant le défendeur :

Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

Nom d'usage :

Date et lieu de naissance : / / à

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Boîte postale :

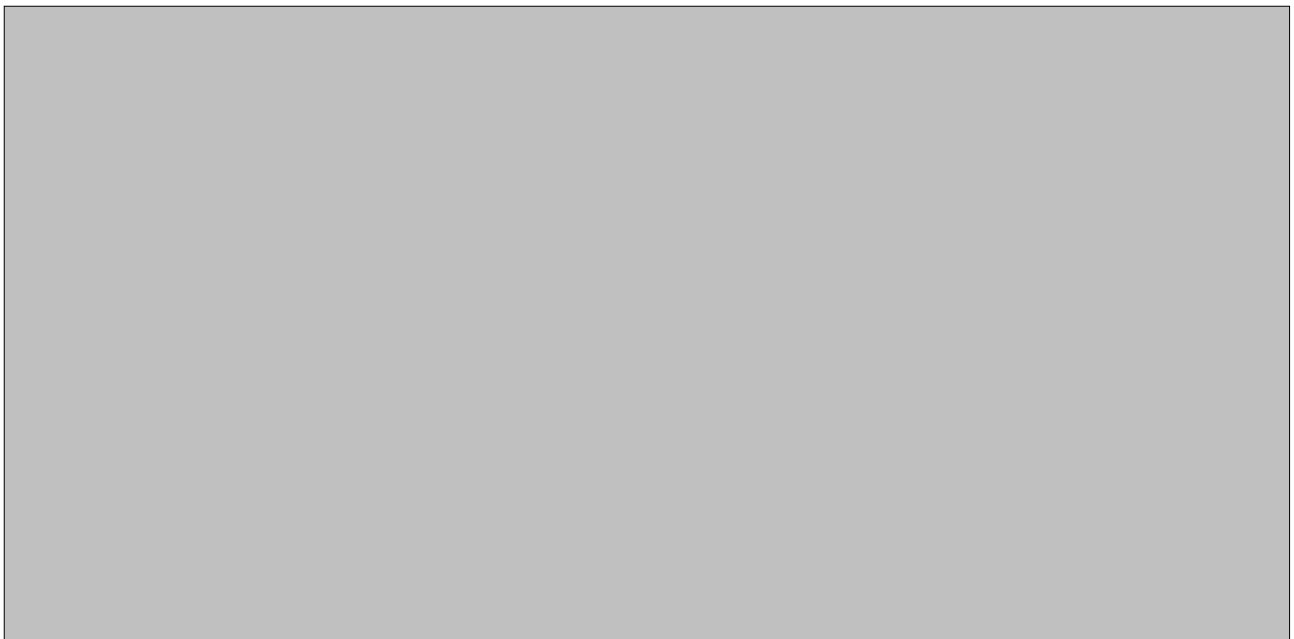
Code postal : Commune:

Adresse électronique : @

Votre numéro de téléphone:

Motifs de la demande :

- Expliquez clairement les raisons de votre demande, en indiquant notamment le montant mensuel souhaité, le nombre d'enfants communs et leur résidence, l'ensemble des charges du ménage auxquelles vous devez faire face.



Fait à : le : / /

Signature

Pièces à fournir :

- Votre demande : 1 original et 2 photocopies ;
- Copie intégrale de l'acte de mariage datant de moins de trois mois ;
- Copie du livret de famille ;
- Justificatifs de vos ressources et de vos charges ou de votre absence de ressource ;
- Jugement antérieur si modification ;
- Tout autre document vous semblant utile.

Votre demande et les pièces à joindre doivent être fournies EN TROIS EXEMPLAIRES